

COLOMBIE

**Amnesty International condamne les
attaques contre la population de Toribio**

Index AI : AMR 23/011/2005

ÉFAI

Mercredi 20 avril 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Depuis l'école, nous pouvions voir comment progressivement ils démolissaient notre petite ville. »

Témoignage du dirigeant de la Communauté de paix de Toribio

Une fois encore, la guérilla est en train de violer le droit international humanitaire en faisant un usage aveugle et disproportionné de la force, a déclaré ce mercredi 20 avril Amnesty International en réaction aux informations selon lesquelles des combats auraient lieu depuis plusieurs jours entre les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et les forces de sécurité dans une zone peuplée de membres de communautés indigènes.

Les attaques menées par des membres des FARC les 14 et 17 avril contre des unités des forces de sécurité dans la communauté indigène de Toribío dans le sud-est du département du Cauca ont fait de nombreuses victimes parmi les civils. Pendant l'attaque du 14 avril, environ 11 civils auraient été blessés et un enfant âgé de dix ans, Yanson Trochez Pavi, aurait été abattu. Trois policiers, cinq soldats et huit guérilleros auraient également été tués.

Lors d'une autre attaque le 17 avril, huit civils auraient également été blessés par les FARC et, selon certaines informations, par les forces de sécurité lorsqu'elles ont tenté de repousser l'attaque de la guérilla. Peu aurait été fait par les deux parties au conflit pour éviter de blesser des civils. Les FARC auraient utilisé des bouteilles de gaz comme munitions pendant ces attaques, 25 ayant été tirées vers des cibles militaires dans la seule journée du 14 avril. Les forces de sécurité auraient réagi par des mitraillages aériens.

En envoyant contre les cibles militaires des bouteilles de gaz, avec lesquelles il est extrêmement difficile d'atteindre un objectif précis, les FARC ont fait un usage aveugle et disproportionné de la force. Ces armes ont fait de nombreux blessés parmi les civils. En mai 2002, cent dix-neuf civils avaient été

tués lorsque les FARC avaient tiré une bouteille de gaz en direction de paramilitaires positionnés derrière une église où s'étaient réfugiés des civils.

« Parce que les FARC ont mis d'entrée de jeu la population en danger en décidant d'utiliser des bouteilles de gaz, leurs méthodes ne peuvent qu'être qualifiées de violation délibérée du droit international humanitaire, a déclaré Amnesty International. En ayant recours à des mitraillages depuis des aéronefs, les forces de sécurité pourraient quant à elles avoir fait courir des risques non indispensables aux civils. »

« Les civils doivent être épargnés, a ajouté l'organisation. Toutes les parties au conflit doivent respecter et faire respecter ce droit. »

Amnesty International appelle le gouvernement et la guérilla à conclure de toute urgence un accord sur les droits humains et sur le droit humanitaire pour assurer la protection de la population civile et faire en sorte qu'elle ne soit pas happée par le conflit. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>